

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION À DES AGRESSEURS PHYSIQUES, CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES, À DES RISQUES LIÉS AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES AINSI QU'AUX PROBLÈMES ASSOCIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES ORGANISATIONNELLES

Ann St-Jacques, Joan Hamel, Maryse Gervais et Sara-Julie Larouche

CSSS de Trois-Rivières

Le domaine de la santé en milieu de travail regroupe les activités se rapportant aux problèmes attribuables à l'exposition à des agresseurs physiques, chimiques ou biologiques, à des risques liés aux troubles musculo-squelettiques ainsi qu'aux problèmes associés aux caractéristiques organisationnelles.

L'action des équipes de santé publique en santé au travail, au sein des agences et des CSSS, se concrétise principalement par l'organisation des activités prévues à l'intérieur des programmes de santé spécifiques à l'établissement (PSSE) dans les secteurs réglementés. Ces activités se regroupent entre autres dans la sphère de l'information et la formation donnée aux travailleurs et aux employeurs en ce qui concerne les risques présents, leurs effets sur la santé ainsi que les moyens pour les prévenir, les contrôler ou les éliminer.

Dans le cadre de cette sphère, l'équipe de santé au travail du Centre de santé et des services sociaux de Trois-Rivières a un intérêt constant pour développer des stratégies de communication pour encourager le recours aux pratiques préventives efficaces. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présentation d'une approche de communication des risques pour les entreprises qui intègrent la santé et la sécurité du travail, au cœur de leur organisation.

Cette approche s'appuie sur un outil d'information de type PowerPoint qui permet de discuter avec l'entreprise de diverses solutions de réduction de l'exposition adaptées à leur milieu de travail. L'employeur devra réfléchir aux solutions, en fonction de l'agresseur ou du risque présent dans son entreprise tels : la substitution, la ventilation, l'isolement ou les moyens administratifs.

Par cette stratégie de communication, les intervenants en santé au travail peuvent faire la promotion et la sensibilisation auprès des employeurs concernés par le contrôle à la source et cela tout en favorisant la prise en charge de l'entreprise.
